

PRUNAY
ZI MONT DE SILLERY 51360 PRUNAY
03.26.08.76.25

Bon No: 008809305		1ere Gachée: 06:05 (1)		Date: 20/07/2026		ROG150726101434		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 8.00 m3		référence commande(2): 03 26 07 00 20				Véhicule: M05 8x4 BONARD	
client: 410604		EUROTECH CHAMPAGNE		12 RUE MAURICE PREVOST				M87 YOHANN	
chantier: 060524		PIERRY		51450 Bétheny					
				Rue Clairon Guillaume Rol					
				0643142162/0614531220					
				51200 Pierry					
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR		ATTENTE	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale			
07:00						température:		vitesse du vent:	
						validité:			
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
NFB353A350		BPS				XA2		CL 0,65	
								consistance(7) Dmax	
								S3 20	
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEM3 A 42.5 N LH CE PM-ES						0		C35/45	
appellation commerciale C35/45 XA2/XD3 S3 Dm20 CEM3 35									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON				PRE 5480/4700 5480/4700				NOM:	
HAUSSE ENERGIE									
TAXE CARBONE									
ECO-PARTICIPATION								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):									
signature:									
type et quantité:									
demandeur:									

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1